

L'AIDE AUX PECHEURS ET AQUACULTEURS DE GUYANE

EST DISPONIBLE DES MAINTENANT !

LANCEMENT PLAN DE COMPENSATION DES SURCOUTS

Pour la période 2021-2027, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) Guyane, représente **33 millions d'euros** de fonds européens dont **20 millions d'euros consacrés au Plan de Compensation des Surcoûts (PCS)**.

Face au besoin d'accompagnement de la profession, la Collectivité Territoriale de Guyane, ouvre cette mesure qui vise à améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande, à soutenir les filières de transformation pour une meilleure valorisation, qualité et sécurité alimentaire des produits.

Le « Plan de Compensation des Surcoûts (PCS) », mesure OS 1-5 du programme FEAMPA Guyane permet de compenser les surcoûts que subissent les armateurs, aquaculteurs, transformateurs et commerçants de produits de la pêche en Guyane.

La demande est réalisée en ligne via le site europe-guyane.fr (sur le portail e-synergie).

Aussi, afin d'accompagner les acteurs de la profession, le Pôle Affaires Européennes de la CTG met en place une réunion d'information à destination des porteurs de projet le :

Lundi 19 décembre 2022 à 14h00
à l'hôtel Territorial de la CTG à Suzini
BAT C salle 021

Pour plus d'informations :
Ruddy HO A SIM : 0594 27 59 52
Ruddy.hoasim@ctguyane.fr